PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à dix-neuf heures, le comité syndical régulièrement convoqué le dix-sept avril, s'est réuni en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

Membres titulaires présents :

Monsieur	Arnaud	MORAND	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Marc	HORELLOU	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	André	PASTERIS	1er Vice-Présidente	PASSY
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Titulaire	PASSY
Monsieur	Alexis	HOTTEGINDRE	2ème Vice-Président	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	Jean-Claude	TOURNIER	Délégué Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE

Assistaient à la séance :

Monsieur	Marc	SIROP	Responsable Administratif SISE
Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Juriste du SISE
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C

Nombre de membres titulaires : 7
En exercice : 7
Quorum : 4
Présents : 7
Votants : 7

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Approbation des procès-verbaux des 23 février et 5 mars 2026 : Après avoir apporté les rectifications demandées par Madame REBET, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité ;

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur André PASTERIS ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

1°) Budget de l'exercice 2026 – Vote du budget primitif :

Pour rappel, le conseil syndical s'est réuni le 23 février 2026 pour débattre des orientations budgétaires de l'exercice 2026.

Sur la base de ce débat, le budget primitif avait été soumis au vote du conseil syndical en date du 5 mars 2026 et n'avait pas été approuvé : 2 pour - 3 contre

Aujourd'hui il est proposé au conseil syndical de voter à nouveau le budget primitif 2026.

Monsieur Chappellaz, conseiller financier mandaté par le SISE, fait l'historique du syndicat et présente ainsi le budget 2026 :

- En 2020 les comptes d'exploitation étaient déficitaires et ceux de l'investissement en excédent : Exceptionnellement le SISE a pu obtenir une dérogation auprès de la Préfecture pour basculer l'excédent d'investissement sur l'exploitation permettant ainsi de combler le déficit d'exploitation et avoir des réserves pour les années à venir et ne pas augmenter la participation des communes.
- Les durées d'amortissement ont également été allongées permettant de diminuer les charges d'amortissement et se caler sur la durée des remboursements des emprunts.
- Un travail a également été réalisé sur les emprunts existants en consultant plusieurs banques dans l'objectif de renégocier les prêts permettant ainsi une baisse des intérêts d'emprunt.
- Depuis 2023 le besoin d'investissement a augmenté et les réserves se sont épuisées.
- Les participations des communes ont dû être augmentées en 2024, principales ressources du syndicat.
- Il faudra attendre 2032 pour voir la baisse des charges d'amortissement mais de nouveaux investissements seront nécessaires.
- De nouvelles recettes sont donc nécessaires :
 - Recours à l'emprunt pour les investissements,
 - Augmentation des participations des communes

Débats :

- Mme Rebet : « *Un renforcement des critères de l'autosurveillance a été demandé par la DDT en conséquence de l'arrêt de la file de Passy : qui va payer ces prestations complémentaires ?* ».
- M. Sirop : « *Aucune demande de prise en charge de ces frais n'a été faîte par Veolia. Pour information, la file est de nouveau en état de fonctionnement, comme cela vous a été indiqué par courriel.* ».
- M. Pasteris : « *Je m'interroge sur le programme de renouvellement de matériel annuel de VEOLIA et notamment sur la première ligne concernant la pompe Flygt. Son prix me parait très bas. Est-ce un prix ferme ou peut-il fluctuer selon la conjoncture au moment de l'achat ?* ».

- M. Sirop : « *Les prix issus du programme de renouvellement des pièces, proposé par VEOLIA engagent l'entreprise à les respecter* ».
- M. Sirop distribue à l'ensemble des élus présents un modificatif des futurs travaux de renouvellement à prévoir (programme d'investissement P1, version 2) et joint au présent PV :
 - Il y a un problème sur le gazomètre dont le remplacement était prévu en 2027 pour un montant d'environ de 100 000 € ht : les travaux seront finalement à prévoir dès cette année.
- Il est ensuite rappelé que la première tranche de 2 ans du contrat d'exploitation avec VEOLIA arrive à terme en décembre 2026. Le contrat prévoit une possibilité de reconduction du contrat pour une durée de deux fois un an, soit une durée maximale du marché de 4 ans. Il faut donc se poser rapidement la question de la reconduction, programmée tacitement ou de la résiliation.
- M. Morand : « *Il est nécessaire de travailler sur un projet plus global, penser à l'échelle du territoire.* ».
- Mme Rebet : « *Pour les représentants de la Commune de Passy, on ne veut plus que la Commune de Passy soit mise de côté, comme cela a pu être le cas lorsqu'il a été évoqué un potentiel raccordement de Saint-Gervais et les Contamines au SIABS directement via le collecteur de Domancy.* »
- M. Pasteris : « *Il faut que tout le monde tienne le même discours.* ».
- M. Fontaine : « *Il y a de très gros investissements à prévoir sur le SISE uniquement pour faire fonctionner la station actuelle. Il y a donc la question du rapprochement avec le SIABS. Le SIABS avait d'ailleurs entendu cette demande et un bureau d'études a présenté de nouvelles orientations par rapport à 2045. Il avait notamment été évoqué que la station de Passy pourrait devenir une zone tampon avec un trop-plein créé sur Domancy mais cela avait été mal interprété par la Commune de Saint-Gervais.* ».
- M. Horellou : « *Pour résumer, à court terme tout le monde semble d'accord sur le fait qu'il faut maintenir le fonctionnement de la station tout en réfléchissant en parallèle à un projet plus conséquent, il n'y a pas d'antagonisme.* ».
- M. Pasteris : « *Les investissements vont forcément devoir augmenter, il faut donc s'interroger sur le coût d'investissement en se joignant à Sallanches.* ».
- Mme Rebet : « *Il faut effectivement savoir jusqu'où aller en terme d'investissement sur la station actuelle tout en sachant qu'il faudra 2 stations neuves à l'horizon 2045. Il est nécessaire de définir une stratégie avec des dates.* ».
- M. Tournier : « *Pour le moment, il est urgent de voter le budget pour l'année 2026, arrêter les rancœurs politiques, reprendre en main les besoins techniques et stopper le rafistolage.* ».
- *Mme Rebet : « Il faut effectivement avoir un budget dynamique. Je pense qu'il faut écrire rapidement au SIABS pour reprendre le contact et les discussions. La situation actuelle est le résultat des mauvais choix politiques de ces dernières années qui ont conduit à faire de la maintenance curative et non préventive sur des équipements vieillissants.* ».

- M. Fontaine : « *Il faut se diriger vers le transfert de l'assainissement à la CCPMB, cela règlerait notamment la question financière.* De même, une gestion en régie pourrait être étudiée car moins couteuse que celle d'un prestataire privé ».
- M. Tournier : « *D'un point de vue technique, il y a encore du boulot à faire sur la mise en séparatif.* ».
- M. Morand : « *Je vous propose de passer au vote du budget pour cette année car cela est urgent et de se revoir rapidement pour aborder la question du futur de la station.* ».

Après avoir débattu, Monsieur Arnaud MORAND, Président du SISE, soumet au vote le budget primitif 2026 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	**RECETTES**
EXPLOITATION	**1 768 213.03 €**	**1 768 213.03 €**
INVESTISSEMENT	**1 041 185.15 €**	**1 041 185.15 €**
TOTAL	**2 809 398.18 €**	**2 809 398.18 €**

Le budget primitif 2026 est voté l'unanimité.

2°) <u>Questions diverses :</u>

1- Visite de la station :

a. A programmer avec l'ensemble des titulaires et suppléants du SISE, la date du 26 mai à 16h00 est proposée et doit être confirmée.
b. Comment VEOLIA organise la gestion de l'entretien de la STEP
c. Rester vigilant sur le nombre d'ETP présents sur le site.
d. Clé de la STEP : seul l'exploitant détient les clés de la STEP

2- Siabs : M. Morand informe qu'il prendra contact avec le nouveau Président du SIABS.

3- Echange terrain : Mme Rebet relance le sujet de l'échange de parcelles en informant les nouveaux élus : elle propose que la commune de Passy renvoie un courrier au SISE.

4- Apave : M. Morand informe qu'il vient de signer un devis de l'Apave concernant l'audit annuel de l'autosurveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
André PASTERIS

Le Président,
Arnaud MORAND